

## Vue d'ensemble de la situation dans les pays frontaliers (état: juin 2018)

Champs d'action	Achat				Leasing			
	Allemagne	France	Italie	Autriche	Allemagne	France	Italie	Autriche
Droits de douane								
Véhicule bénéficiant de l'origine préférentielle UE	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Véhicule ne bénéficiant pas de l'origine préférentielle UE	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%
<b>Les droits de douane doivent dans tous les cas être acquittés par le propriétaire du véhicule et ne peuvent pas être remboursés par l'UE.</b>								
TVA								
Taux de TVA	19%	20%	22%	20%	19%	20%	22%	20%
Remboursement	oui	non	max. 40% de la TVA	non	oui	oui	max. 40% de la TVA	oui
Particularités			Processus de remboursement de la TVA non spécifique; plaque d'immatriculation italienne exigée				Processus de remboursement de la TVA non spécifique; plaque d'immatriculation italienne exigée	Part d'utilisation du véhicule en Suisse: au moins 50%. Nécessité pour la société de leasing de s'annoncer en Autriche si la part d'utilisation du véhicule en Autriche est supérieure à 50%
Demande de remboursement par	Propriétaire	Impossible	Propriétaire	Impossible	Société de leasing			
Pour AMAG Leasing					Cash Back VAT Reclaim AG			
Honoraires de CASH Back VAT Reclaim SA					20% du montant remboursé			
<b>Le remboursement de la TVA varie d'un pays à l'autre.</b>								
Part d'utilisation privée	Employeur	Aucune	Aucune	Employeur	Employeur	Aucune	Aucune	Employeur
Imposition	1% du prix d'achat du véhicule, TVA de 19% incluse, plus 0.03% par kilomètre entre le domicile et lieu de travail			2% du prix d'achat du véhicule, TVA 20% incluse, max EUR 960.-	1% du prix d'achat du véhicule, TVA de 19% incluse, plus 0.03% par kilomètre entre le domicile et lieu de travail			2% du prix d'achat du véhicule, TVA 20% incluse, max EUR 960.-
Conditions préalables (obligation pour le propriétaire du véhicule)	Déclaration auprès du bureau des finances de Constance			Déclaration auprès du bureau des finances de Graz	Déclaration auprès du bureau des finances de Constance			Déclaration auprès du bureau des finances de Graz
<b>Le Détenteur du véhicule doit s'annoncer auprès du bureau des finances pour le paiement de la TVA sur la part d'utilisation privée.</b>								